

## **Règlement de la manifestation des 5&10 km**

### **ARTICLE 1:**

L'association « **la foulée Saint-Aubinoise** », en partenariat avec la municipalité, organise la sixième édition des 5 et 10 km de Saint Aubin de Médoc, **le dimanche 26 juin 2022.**  
Le départ a lieu à 10h.

Départ et Arrivée : Plaine des sports (route de Picot – 33160 St Aubin de Médoc).

### **ARTICLE 2:**

- **La course de 10 km** est ouverte aux licenciés et aux non licenciés.  
Catégories d'âge : de cadets (2003) à vétérans hommes et femmes, classement par dossards à puce. → **Chronométrage à puces**
- **La course de 5 km** est ouverte aux licenciés et aux non licenciés.  
Catégories d'âge : de minimes (2005) à vétérans hommes et femmes, classement par dossards à puce. → **Chronométrage à puces**
- **La course enfants** est réservée aux enfants de 6-13 ans (signature obligatoire du représentant légal)  
Départ sur le parcours santé de SAINT-AUBIN vers 11h30 :  
Une boucle de 750 mètres  
Catégories d'âge : 1<sup>er</sup> départ ; Eveil athlétisme pour les 6/7 ans (2015 et 2016)  
2<sup>nd</sup> départ ; Ecole athlétisme pour les 8/9 ans(2013 et 2014).  
  
Deux boucles de 750 mètres  
Catégories d'âge : 3<sup>ème</sup> départ ; Poussins pour les 10/11 ans (2011 et 2012)  
4<sup>ème</sup> départ ; Benjamins pour les 12/13 ans(2009 et 2010).

→ **Certificat Médical** obligatoire **pour les enfants et non licenciés.**

Les candidats doivent remplir et signer – le représentant légal pour les mineurs – le bulletin d'inscription pour participer aux épreuves ou s'inscrire sur internet.

Chemins non accessibles aux personnes en fauteuil roulant.  
Il est interdit aux concurrents sans dossard de prendre le départ.

### **ARTICLE 3:**

Course-nature de 5 et 10 km en une boucle chacune. Même départ pour les 2 courses : 10h de la plaine des sports, ainsi que pour la marche.  
Départ de la course enfant vers 11h30.

**Les dossards devront être portés obligatoirement sur la poitrine.  
Puce pour le chronométrage sur le dossard (à rendre à la fin de la course).  
Poste de ravitaillement à mi-parcours pour le 5 et 10 km et ravitaillement à l'arrivée.**

Retrait des dossards – salle René ESCARRET (plaine des sports, à côté des terrains de tennis) : **Samedi 25 juin de 10h à 17h ; et dimanche 26 juin de 8h à 9h30.**

Remise des prix dans la zone arrivée, immortalisé par une photo (pas de cérémonie protocolaire).

Chaque participant recevra une récompense. Récompense pour les 3 premiers et 3 premières du classement SCRATCH des 5 et 10 km.

Tout concurrent récompensé au SCRATCH ne pourra cumuler sa récompense avec celle de sa catégorie.

Un lot sera remis au premier de chaque catégorie des 5 km (Minime - Cadet – Junior – Espoir – Senior – Vétéran 1,2,3 et 4 Homme et Femme).

Un lot sera remis aux 3 premiers de chaque catégorie des 10 km (Cadet – Junior – Espoir – Senior – Vétéran 1,2,3 et 4 Homme et Femme).

Récompenses à tous les participants de la course enfants. Récompenses en plus pour le premier et la première de chacune des 4 courses.

## **ARTICLE 4:**

- **Inscription par bulletin pour les courses enfants**

**Uniquement pour les courses enfants - 1€**

**Bulletin téléchargeable sur le site**

<http://lafouleesaintaubinoise.jimdo.com/inscriptions/>

**A faire parvenir à :**

Hôtel de ville de Saint Aubin de Médoc - Rte de Joli Bois, 33160 Saint-Aubin-de-Médoc

**Ou sur place lors de la maintenance à la plaine des sports (samedi 25 juin, de 10h à 17h).**

**Pas d'inscriptions le jour de la course.**

- **Inscription par internet jusqu'au samedi 25 juin 2022 :**

Site : Protiming

Tarifs : **7€ pour les 5 km / 12€ pour les 10 km.**

- **Inscription sur place**

**Pas d'inscriptions le jour de la course.**

**Possibilité d'inscriptions par internet de dernières minutes la veille de la course lors de la maintenance à la plaine des sports (samedi 25 juin, de 10h à 17h)**

Tarifs majoré (et paiement par chèque ou espèce) : **10€ pour les 5 km / 15€ pour les 10 km** Le chèque doit-être libellé à l'ordre de « la foulée Saint-Aubinoise ».

Toute personne n'ayant pas mentionné sa date de naissance sera classée en catégorie Sénior.

Renseignements par téléphone/mail :

**Vincent RONTEY – 06.42.10.86.02**

[la.foulee.saint.aubinoise@gmail.com](mailto:la.foulee.saint.aubinoise@gmail.com)

**Tous les documents sont téléchargeables sur le site de la foulée :**

<http://lafouleesaintaubinoise.jimdo.com/inscriptions/>

## **ARTICLE 5:**

### **Pour participer à l'une des compétitions :**

5.1 - Les non-licenciés devront **fournir un certificat médical de non contre-indication** à la pratique de la course à pied en compétition (ou une photocopie) de moins d'un an. Concernant la marche le certificat médical n'est pas nécessaire.

5.2 - Pour les licenciés, sont acceptés les licenciés FFA, ainsi que les licenciés UFOLEP, FSCF, FSGT portant la mention athlétisme et triathlon. La présentation de la licence sera faite lors de la remise du dossard.

5.3 - Toute personne qui fournira un certificat médical périmé ou falsifié ou une licence de la saison 2016-2017 se verra refuser le départ de la course.

5.4 - Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocedant son dossard à une tierce personne sera reconnu coupable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière le jour de l'épreuve.

## **ARTICLE 6:**

Les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance physique consécutifs à un mauvais état de santé. Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Un médecin, des secouristes et une ambulance seront présents le jour de la course. Les coureurs s'engagent à respecter le règlement de la course et le code de la route.

## **ARTICLE 7:**

7.1 - Droits à l'image :

Les participants autorisent les organisateurs, les partenaires et les médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, pris à l'occasion de la manifestation, sur tous les supports pour une durée illimitée.

7.2 - Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite « informatique et liberté », et à la demande de la Commission Informatique et libertés (CNIL), chaque organisateur s'engage à informer les participants à leur compétition que les résultats pourront être publiés sur le site internet de l'épreuve et sur celui de la FFA.

Si les participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA ([cil@athle.fr](mailto:cil@athle.fr)).

## **ARTICLE 8:**

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

## **ARTICLE 9 :**

### **MESURES DE PRÉVENTION CORONAVIRUS**

**Les informations et les règles sanitaires pour la course du 26 juin 2022, sont susceptibles d'évoluer selon le développement de la pandémie COVID-19.**

À l'approche de l'événement sportif nous mettrons à jour les applications sanitaires requises selon les décrets publiés. Pour le moment la course est maintenue à la date annoncée.

**Nous vous recommandons cependant de respecter les mesures d'hygiène conseillées par le Ministère de la Santé :**

- Ne pas se serrer les mains
- Ne pas s'embrasser
- Se laver régulièrement les mains
- Tousser dans son coude
  
- Port du masque avant et après la course